

DR/Service entretien et sécurité  
Courrier arrivé le :  
18 SEP. 2015  
A: AV → PLB  
Pour : *classer*

*Vu - AV 18/09*



PREFET DE LA SAVOIE

CABINET DU PREFET  
Direction de la Sécurité Intérieure  
et de la Protection Civile  
Bureau de la sécurité routière  
et de la police des réseaux routiers  
Affaire suivie par : Marie-Hélène MANDROU  
☎ 04.79.75.50.38  
✉ marie-helene.mandrou@savoie.gouv.fr

*PTJ*

DR /Direction  
Courrier arrivé le  
17 SEP. 2015

**ADDITIF N° 6  
à l'Arrêté Préfectoral du 25 juin 2010  
portant réglementation du transport des bois ronds  
en Savoie**

**LE PREFET DE LA SAVOIE**  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- VU l'arrêté préfectoral du 25 juin 2010 visant les textes réglementaires.
- VU les avis des gestionnaires des voies concernées.
- VU les avis des communes traversées.

**CONSIDERANT** la nécessité, en l'absence d'alternative économiquement viable au transport routier, de pérenniser le dispositif applicable au transport de bois ronds.

**CONSIDERANT** le caractère restreint des itinéraires autorisés par l'arrêté du 25 juin 2010 et qu'il appartient au Préfet d'autoriser les itinéraires de son département sur lesquels peuvent circuler les véhicules transportant des bois ronds.

**ARRETE**

**Article 1er**

L'article 8 de l'arrêté préfectoral du 25 juin 2010 est complété de l'autorisation pour les transports de bois ronds, d'emprunter l'itinéraire composé des voies suivantes :

Itinéraire global : La Bauche → St Vulbas (Isère)

Itinéraire savoyard : La Bauche → Le Pont-de-Beauvoisin (carrefour avec la RD 82H vers l'Isère).

Communes dont le territoire est traversé :

- La Bauche.
- Saint-Béron.
- Le Pont-de-Beauvoisin.

### **Routes empruntées :**

- RD 921 depuis l'agglomération de La Bauche jusqu'à l'intersection avec la RD 39E.
- RD 39E jusqu'à l'intersection avec la RD 39.
- RD 39 jusqu'à l'intersection avec la RD 1006.
- La RD 1006 jusqu'à l'intersection (giratoire) avec la RD 82H (département de l'Isère).

### **Article 2**

La carte figurant les itinéraires autorisés est consultable sur le site internet du Département de la Savoie dans la rubrique : [http://www.savoie.fr/id\\_aide/577/2758-infos-pratiques.htm](http://www.savoie.fr/id_aide/577/2758-infos-pratiques.htm).  
Le transporteur devra s'assurer des possibilités de continuité de son itinéraire lorsque son trajet va au delà du département de la Savoie.

### **Article 3**

Toutes les clauses et prescriptions figurant dans l'arrêté préfectoral du 25 juin 2010, restent et demeurent applicables.

### **Article 4**

- Madame la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Savoie,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Monsieur le Chef du Service réglementation et contrôle des transports terrestres de la Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement Rhône-Alpes.

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Savoie et dont copie sera adressée pour information à :

- Monsieur le Directeur des Routes du Conseil Départemental de la Savoie,
- Monsieur le Chef du service de la Direction Interdépartementale des Routes du Centre-Est,
- Madame la Directrice de l'Exploitation de la société AREA,
- Monsieur le Directeur de Réseau de la Société d'Autoroutes SFTRF,
- Messieurs les maires des communes de La Bauche, St Béron, Le Pont-de-Beauvoisin,
- Office National des Forêts,
- Groupement professionnel des Scieurs et des Exploitants Forestiers,
- Association Interforêt-Bois Savoie,
- Fédération des maires de la Savoie,
- Centre Régional de la propriété Forestière Rhône-Alpes,
- Chambre professionnelle des Transports Routiers,
- Coopérative COFORET,
- Direction départementale des territoires de la Savoie (SEEF),
- Direction départementale des territoires de l'Isère.

Chambéry, le

17 SEP. 2015

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,

Perrine SERRE